

AVIS PUBLIC

Édition du 20 octobre 2018

À TOUT INTÉRESSÉ

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 5 novembre 2018, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Gérald Breton
(2018-80268)	<i>Numéro de cadastre :</i>	3 104 631 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	244, rue Alexandra
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 6,6 mètres de la ligne avant de terrain du côté du boulevard Leclerc Est considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la marge avant est établie à 7,5 mètres.</p> <p>Le tout en référence au plan de localisation préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2 294 de ses minutes et sous le numéro de référence 03-024 en date du 13 septembre 2018.</p>
2.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Entretien d'enseignes Servico Inc.
(2018-80207)	<i>Numéro de cadastre :</i>	3 075 786 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	57, rue Azarie-Côté
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 7,72 mètres de la ligne avant de terrain considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 13,23 mètres.</p> <p>Le tout en référence au plan d'implantation proposée préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 17 501 de ses minutes et sous le numéro de dossier GBY10102087 en date du 10 février 2014.</p>
3.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Robin Meunier
(2018-80275)	<i>Numéro de cadastre :</i>	4 178 142 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	1069, impasse de la Bleuetière
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment accessoire jusqu'à 0,49 mètre de la ligne latérale droite de terrain et jusqu'à 0,13 mètre de la ligne arrière de terrain considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la distance minimale des lignes latérales et arrière est établie à 0,6 mètre.</p> <p>Le tout en référence au plan de localisation préparé par M. Robert Desrochers, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7 295 de ses minutes et sous le numéro de dossier 4 625 en date du 12 juin 2018.</p>
4.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Murielle Fontaine
(2018-80278)	<i>Numéro de cadastre :</i>	4 946 830 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	700-702, rue Saint-Jacques
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un garage jusqu'à 0,38 mètre de la ligne arrière de terrain considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 0,6 mètre.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 21 635 de ses minutes et sous le numéro de dossier GBY10104412 en date du 29 août 2018.</p>

5.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9066-4384 Québec Inc.
(2018-80285)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 398 547 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	950, rue Cowie (605, rue Georges-Cros)
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une enseigne sur poteau jusqu'à 2,64 mètres de la ligne avant du terrain considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 3 mètres.</p> <p>Le tout en référence au plan de localisation d'une enseigne existante préparé par M. Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 17 159 de ses minutes et sous le numéro de référence 09-048 en date du 23 mars 2018.</p>

6.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Habitations G.F.B. Inc.
(2018-80282)	<i>Numéro de cadastre :</i>	5 788 779 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	971 à 993, rue Henry-Carleton-Monk
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 3,45 mètres de la ligne latérale droite de terrain considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la marge est établie à 4 mètres.</p> <p>Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 2605 de ses minutes et sous le numéro de dossier 180519 en date du 27 août 2018.</p>

Donné à Granby, ce 20 octobre 2018.

La greffière adjointe,

M^e Julie Bertrand